

## Note de service N°001/01-2025

Dans le cadre du renforcement de notre Identité Visuelle et du respect des normes internes, il est porté à la connaissance de tout le personnel de Crina Studio, les directives suivantes concernant l'utilisation des gadgets remis :

### 1. Durée d'utilisation minimum

- Les gadgets sont pour une durée de **deux (02) ans**.

### 2. Tenue vestimentaire

- **Tous les lundis**, chaque personnel doit obligatoirement porter **un polo de la couleur désignée**.
- **Tous les vendredis**, chaque personnel doit obligatoirement porter **un T-shirt de la couleur désignée**.
- Tout manquement à ces exigences pourrait entraîner des sanctions.

### 3. Sanctions

- Non port du polo/t-shirt : **(-) 500 francs CFA ;**
- Non respect des couleurs : **(-) 500 francs CFA ;**
- Port de l'ancien polo/t-shirt à la place des nouveaux : **(-) 500 francs CFA.**

### 4. Responsabilité

Chaque membre du personnel est responsable de l'entretien et de la conservation des équipements qui lui sont confiés. En cas de détérioration constatée (**perte, mauvais entretien**), les frais de remplacement seront intégralement à la charge de l'intéressé, qui devra procéder à la production d'un nouvel équipement.

Nous comptons sur votre engagement et votre professionnalisme pour respecter ces consignes.

Merci pour votre compréhension et votre coopération.

